Cfdt: FEP

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

CATÉGORIE 3

UN TIERS DES ENSEIGNANTS ABANDONNÉS EN BAS DE L'ÉCHELLE

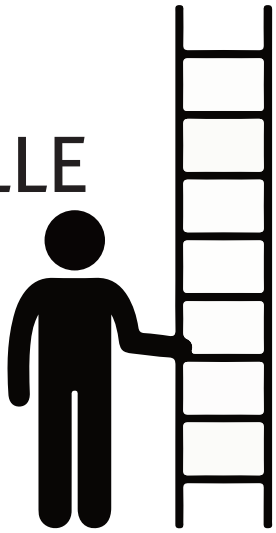

CE QUI A ÉTÉ OBTENU

- Entre 2007 et 2015, les actions Fep-CFDT ont permis à 2 100 agents d'accéder aux catégories 2 ou 4.
- Une formation commune public/privé pour les lauréats des concours externes.
- En 2017, une modification du décret 89-406 a instauré une liste d'aptitude pour les enseignants d'EPS : 7 promotions en 2018 et 9 en 2019 soit 15 % du nombre de promouvables.

CE QUI EST EN DISCUSSION

La reconduction du taux de promotion (15 %) sur liste d'aptitude pour les enseignants d'EPS.

Peut mieux faire !

Avis favorable

Une programmation pluriannuelle des concours pour en anticiper la préparation.

La modification de l'article 14 du décret 89-406 fixant le ratio concours externes-concours internes. Il passerait de 50/50 à 30/70.

Pertinent si et seulement si le nombre de places aux concours augmente

Enseigner : un métier qui s'apprendrait en 5 jours ?

Une formation obligatoire pour les entrants dans le métier : 2 jours et demi la première année, 2 jours et demi la seconde année. Des heures supplémentaires effectives (HSE) devraient permettre de remplacer les enseignants en formation.

Une demande de financement auprès de Bercy d'un plan de requalification.

Pour combien d'enseignants ?

CE QUE VEUT LA FEP

→ Des **concours** pour les enseignants d'EPS et l'**augmentation du taux de promotion** par liste d'aptitude.

→ **Plus de postes à temps complet** déclarés vacants au mouvement pour que chaque lauréat des concours externes puisse obtenir un poste à 18 heures (article 49 du décret 89-406).

→ Avec le nouveau ratio 30/70, et 40 places aux concours, on passe de 20 à 12 places et de 20 à 28 places respectivement pour les concours externes et internes. 8 places en plus pour les 1500 agents, **on est loin du compte** !

→
- Une formation pédagogique et didactique **à la hauteur des exigences** du métier.
- Des **moyens** alloués pour le remplacement des enseignants en formation.
- **La prise en charge totale** des frais annexes à la formation.

→ Une **cohérence** entre les engagements du ministre de l'agriculture et son homologue à Bercy !

Avril 2019

La condition des uns dégrade la situation des autres.

+ d'agents classés en catégorie 3 = − de promotions d'agents à la hors classe.

Pour exiger un accès rapide de TOUS les agents de catégorie 3 aux catégories 2 ou 4 après un concours ou une formation qualifiante.

TOUS MOBILISÉS LE 22 MAI